

N°37/2020

Arrêté de la Présidente

Du 24 mars 2020

SOMMAIRE

Arrêté de la Présidente du Conseil régional

- Arrêté de la Présidente du 24 mars 2020 relatif à la liste des candidats admis à concourir à un concours d'architecture concernant la construction d'un lycée à Saint Philbert de Grand Lieu (44)

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des assemblées
Dossier suivi par : Catherine PERROT
Tél : 02.28.20.55.24 - Fax : 02.28.20.50.51

Nantes, le 24 mars 2020

AVIS DE MISE A DISPOSITION

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Est paru :

- L'arrêté de la Présidente du 24 mars 2020 relatif à la liste des candidats admis à concourir à un concours d'architecture concernant la construction d'un lycée à Saint Philbert de Grand Lieu (44)

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n°37/2020, est mis à disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage
Le : 25 mars 2020

Pour la Présidente du Conseil régional et par
délégation,
La Directrice des affaires juridiques et des
assemblées
Visa dématérialisé

Carine BOULAY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté relatif à la liste des candidats admis à concourir à un concours d'architecture concernant la construction d'un lycée à Saint Philbert de Grand Lieu (44)

Date de transmission de l'acte : 24/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2020

Numéro de l'acte : JURY_STPHILBERT ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-234400034-20200324-JURY_STPHILBERT-CC

Date de décision : 24/03/2020

Acte transmis par : Pauline BOMPAS

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
- 1.6.2. Marchés de maîtrise d'oeuvre concours

Arrêté relatif à la liste des candidats admis à concourir à un concours d'architecture

**POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT STRATEGIE, PROSPECTIVE ET RESSOURCES**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;
 VU le Code de la commande publique ;
 VU la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 relative à l'élection de sa Présidente ;
 VU l'arrêté de délégation du Président au Directeur général adjoint en charge de la stratégie, de la prospective et des ressources en date du 18 septembre 2018 ;
 VU la délibération du Conseil régional relative à la formation du jury de concours du 22 mars 2018 ;
 VU l'arrêté désignant le représentant du Président pour présider les jurys de concours en date du 27 octobre 2017 ;
 VU l'arrêté désignant les membres à voix délibérative du 05 février 2020 ;
 VU l'avis formulé par le jury de concours réuni le 17 février 2020 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Sont admises à concourir, dans le cadre du concours d'architecture relatif à la construction d'un lycée polyvalent à Saint Philbert de Grand Lieu (44) les cinq équipes suivantes :

N° de registre	Nom du mandataire de l'équipe	Compétences	Nom des cotraitants et sous-traitants
EI.31	EPICURIA ARCHITECTES PARIS (75) Mandataire	BET TCE, BIM ET ECONOMISTE	EGIS Bâtiments Centre Ouest – Nantes (44)
		BET HQE	EGIS CONCEPT ELIOTH – Montreuil (93)
		BET CUISINE	BEGC – Nantes (44)
		BET ACOUSTIQUE	SIGMA – Boulogne-Billancourt (92)
		PAYSAGISTE	EPICURIA ARCHITECTES – Paris (75)
EI.73 / 75	AIA ARCHITECTES NANTES (44) Mandataire	BET TCE	AIA INGENIERIE – Nantes (44)
		BET HQE	AIA ENVIRONNEMENT – Nantes (44)
		PAYSAGISTE	AIA TERRITOIRES – Nantes (44)
		BET ACOUSTIQUE	SERDB SAS – Saint-Sébastien sur Loire (44)
		BET SSI	NAMIXIS – La Montagne (44)
		BET CUISINE	BEGC – Nantes (44)
EI.76	CRR ARCHITECTURE ANGERS (49) Mandataire	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE BETON	EVEN STRUCTURES – Angers (49)
		PAYSAGISTE – BIM MANAGEMENT	CRR ARCHITECTURE – Angers (49)
		BIM MANAGEMENT	AIA ARCHITECTES – Nantes (44)

		BUREAU D'ETUDES STRUCTURE BOIS	SYLVA CONSEIL – Clermont-Ferrand (63)
		BUREAU D'ETUDES FLUIDES ET THERMIQUES, SSI, ENVIRONNEMENT (HQE, STD et FLJ), VRD	CRR INGENIERIE – Angers (49)
		BUREAU D'ETUDES ECONOMIE	GOUSSET INGENIERIE ET COORDINATION SAS – Angers (49)
		BET ACOUSTIQUE	SALTO INGENIERIE – Aulnat (63)
		BET CUISINE	BEGC – Nantes (44)
EI.83 / 85 / 92	FERRIER MARCHETTI STUDIO PARIS (75) Mandataire URBANMAKERS ARCHITECTES (ARCHITECTE LOCAL ASSOCIE) NANTES (44)	PAYSAGISTE	D'ICI LA SARL – Nantes (44)
		BET TCE	EGIS BATIMENTS CENTRE OUEST – Nantes (44)
		BET QUALITE ENVIRONNEMENTALE (HQE, STD et FLJ)	EGIS CONCEPT ELIOTH – Montreuil (93)
		BET ACOUSTIQUE	ACV – Paris (75)
		BET CUISINE	BEGC – Nantes (44)
EI.95	FORMA6 NANTES (44) Mandataire	BET STRUCTURE DONT LE BOIS, FLUIDES THERMIQUES, SSI, ENVIRONNEMENT (HQE, STD	EGIS – Nantes (44)
		BET ACOUSTIQUE	ACOUSTIBEL – Chavagne (35)
		BET RESTAURATION COLLECTIVE	BEGC
		ARCHITECTE HQE, BIM MANAGER (PHASE ETUDES), URBANISTE, PAYSAGISTE	FORMA6 – Nantes (44)

ARTICLE 2

Le Directeur général adjoint stratégie, prospective et ressources de la Région des Pays de la Loire et le Payeur Régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Arrêté en un exemplaire original

Fait à Nantes, le 23 mars 2020

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation

Le Directeur général adjoint stratégie,
prospective et ressources



Jean-Pierre SABIO